

Le premier juillet deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de Sauzé-entre-Bois se sont réunis Salle socio-culturelle de Plibou – 4, rue de la mairie - **PLIBOU - 79190 SAUZE-ENTRE-BOIS** en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents** : RAGOT Nicolas, GRASSWILL François, BARRÉ Gérard, BAUDON Christian, GUERIN Marie-Claire, HERISSE Mathieu, DESFONTAINES Catherine, GRANDIN Bernard, BOUCHEREAU Isabelle, MORIN Jean-Luc, FERRU Chantal, SICAULT Jean-Claude, PROU Marie-Hélène, BABIN Éric, LEGRAND Nicole, HAMEL Patrice, LAMOTHE Catherine, CLISSON Philippe, GUILLAUD Yann, LOCHON Johnny, COIRAUT Céline, AUBOUIN Benoit, BARRAUD Stéphane, AUDOIN Fabrice, GIRAUD Christelle, VINATIER ROCHE Bertrand, HARDY Éric, GAUVIN Alain, CLARKE Paméla, BOULET Dominique, ALLEAU Albert, PRIEUR Monique

**Excusés** : PAIRAULT Stéphanie, PORCHERON Patrice, PENASCAÏS Sylvie, SUDREAU Philippe, BARILLOT Brenda, DERRE Séverine, PILARD Christophe

**Absents** : DEPREZ Sabrina, BONNET Sylvie, BRUCHON Sylvie, KNIGHTS Joseph, LEGERON Gilles, POUILLOUX Laetitia, BALLON Frédéric, AUGÉ Emmanuel, RANWEZ Goedele, RIVIERE Richard, LOCHON Florence, TERRISSE Julien, GIRARD Isabelle, LOUIS Franck, PETIT Olivier, NORMAND Jérôme, BROTHIER Franck

**Pouvoirs** : PAIRAULT Stéphanie donne pouvoir à GRASSWILL François, PENASCAÏS Sylvie donne pouvoir à GRANDIN Bernard, SUDREAU Philippe donne pouvoir à GAUVIN Alain, BARILLOT Brenda donne pouvoir à HERISSE Mathieu, DERRE Séverine donne pouvoir à Marie-Hélène PROU, PORCHERON Patrice donne pouvoir à Nicolas RAGOT, PILARD Christophe donne pouvoir à FERRU Chantal

Nombre d'élus : 56      Présents : 32      Excusés : 7      Absents : 17      Nombre de votants : 39

**Secrétaire de séance** : Catherine LAMOTHE

<b>1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 13 Mai 2025</b>	Adopté à l'unanimité
<b>2. Aménagement - Urbanisme</b> Arrêt du PLUi-H de Mellois en Poitou - avis de la commune Soutien au projet de labellisation « Espace Naturel Sensible (ENS) » Vallée de la Péruse - CEN Nouvelle-Aquitaine Lancement des travaux de 2 <sup>è</sup> phase de la 3 <sup>è</sup> tranche du lotissement du Pré Bourreau Don d'un terrain - commune déléguée de Montalembert	Reporté au 16/09/25 Adopté à l'unanimité  Adopté à l'unanimité Adopté à l'unanimité
<b>3. Budget - Finances</b> CLECT Mellois en Poitou - désignation d'un titulaire et d'un suppléant Demande de mise à disposition d'une salle communale Tarifs de location des salles communales (élargissement du tarif habitant) FNGIR - commune déléguée de Pers (écritures comptables) Régies des gîtes – révision du montant de l'encaisse	Adopté à l'unanimité Non recevable Adopté à l'unanimité Adopté à l'unanimité Adopté à l'unanimité
<b>4. Vie locale – Culture</b> Médiathèque « La Fabrik » : → Demande de subvention départementale « Aide à la diffusion » → Microbib : validation devis	Adopté à l'unanimité Adopté à l'unanimité
<b>5. Voirie - Bâtiments - Cadre de vie</b> Groupe de travail « doublons des noms de rue » - création et composition Panneaux « entrées des bourgs - Sauzé-entre-Bois » - devis MASAVA Accès sécurisé aux bâtiments municipaux (mairies, ateliers techniques) - devis AGYL Système Projet de l'ancien presbytère - présentation de 3 scénarii Aménagement de l'espace Terra Aventura « Les murs ont des oreilles »-commune déléguée de Plibou Création d'un nouveau dépôt ISDI - commune déléguée de Plibou	Pour information Adopté à l'unanimité Adopté à l'unanimité Adopté à l'unanimité Adopté à l'unanimité  Adopté avec 1 abstention
<b>6. Prévention - Sécurité publique</b> Radars pédagogiques - renouvellement de matériels - devis KELIAS	Adopté à l'unanimité
<b>7. Questions diverses</b> Retour de la commission : demande de subvention « Soutien au CH Ruffec » Commission de contrôle « Réforme de la gestion des listes électorales » - désignation d'un suppléant Tarifs « Les Musicales » Remboursement de frais à une élue Tarif repas du 14 juillet à Pers Tarifs 2025 cabanon du plan d'eau	Reporté Adopté à l'unanimité  Adopté à l'unanimité Adopté avec 1 abstention Adopté à l'unanimité Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire ouvre la séance ;

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 13 mai 2025  
Adopté à l'unanimité
2. Aménagement – Urbanisme

**OBJET : PRESENTATION DU PROJET DE LABELLISATION « ESPACE NATUREL SENSIBLE » (ENS) VALLEE DE LA PERUSE – CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS (CEN) NOUVELLE-AQUITAINE (DM N°2025\_085)**

Monsieur le maire explique que la labellisation ENS est une reconnaissance attribuée par les départements en France à des sites naturels présentant un fort intérêt écologique, paysager ou patrimonial. Elle vise à les protéger, gérer durablement et les ouvrir au public de manière raisonnée.

**Les objectifs de la labellisation ENS :**

- Préserver la biodiversité
- Protéger des milieux naturels remarquables ou menacés
- Valoriser les patrimoines naturels et paysagers
- Mettre en avant l'intérêt écologique, géologique, historique ou esthétique du site.
- Favoriser l'accueil du public et la sensibilisation
- Développer des aménagements doux (sentiers, panneaux pédagogiques) pour faire découvrir le site sans nuire à son intégrité
- Encadrer les usages
- Réglementer les activités (randonnée, pêche, VTT, etc.) pour limiter les impacts.

Les avantages de la labellisation ENS sont :

- Accès à des financements pour : Travaux de restauration écologique, aménagements pour le public (panneaux, sentiers), actions de sensibilisation (animations nature)
- Valorisation du site auprès des habitants et touristes
- Appui technique du département

Il est proposé au conseil de délibérer pour apporter son soutien à la démarche du CEN Nouvelle-Aquitaine de demande de labellisation de la Vallée de la Péruse en « Espace Naturel Sensible ».

**Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal donne son soutien** à la demande du CEN Nouvelle-Aquitaine de labellisation de la Vallée de la Péruse en « Espace Naturel Sensible ».

**OBJET : LANCEMENT DES TRAVAUX DE 2EME PHASE DE LA 3EME TRANCHE DU LOTISSEMENT DU PRE BOURREAU (DM N°2025\_086)**

La commune souhaite poursuivre l'effort engagé en matière de développement résidentiel encadré et invite le Conseil municipal à se prononcer **en faveur du lancement de la 2<sup>e</sup> phase de la 3<sup>ème</sup> tranche du lotissement du Pré Bourreau**, afin de permettre la mise en œuvre des démarches administratives et techniques nécessaires.

Après délibération et à l'unanimité, Conseil Municipal :

- Souhaite poursuivre le projet
- Donne mandat à M. HERISSE, 1<sup>er</sup> adjoint chargé de l'urbanisme et l'aménagement et I. BOUCHEREAU, adjointe chargée des finances et du budget pour négocier avec la maîtrise d'œuvre.

**OBJET : DON D'UN TERRAIN - COMMUNE DELEGUEE DE MONTALEMBERT (DM N°2025\_087)**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et suivants Vu la proposition formulée par les propriétaires, conjoints Naffrechoux, de céder à la commune au prix symbolique d'un (1) euro, la parcelle cadastrée A0453 d'une surface de 4 480m<sup>2</sup> située sur la commune déléguée de Montalembert au lieu-dit CHAMP-BUCHE,

Considérant :

- ✓ L'intérêt général de l'acquisition de cette parcelle,
- ✓ Que l'acquisition se fera à l'euro symbolique, les frais afférents à la vente (acte notarié, frais d'enregistrement) étant à la charge exclusive de la commune

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

**DÉLIBÈRE :**

- ✓ ARTICLE 1 - Approuve l'acquisition, au prix symbolique d'un (1) euro, auprès des conjoints Naffrechoux du bien immobilier situé au lieu-dit CHAMP BUCHE, Montalembert 79190 Sauzé-entre-Bois, cadastré section A0453, d'une surface de 4 480 m<sup>2</sup>.
- ✓ ARTICLE 2 - Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié, toutes pièces nécessaires à cette acquisition.
- ✓ ARTICLE 3 - Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2025 au chapitre 21 - Opération : « Acquisition foncière ».
- ✓ ARTICLE 4 - Dit que la présente délibération fera l'objet des formalités de publicité et de transmission réglementaires.

3. Budget – Finances

**OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLECT) MELLOIS EN POITOU (DM N°2025\_088)**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Considérant la création de la commune nouvelle de Sauzé-entre-Bois au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et son appartenance à la communauté de communes Mellois en Poitou ;

Considérant que la composition de la CLECT a été définie par un représentant titulaire et son suppléant par commune ;

La commune de Sauzé-entre-Bois est donc amenée à désigner ses représentants qui siègeront au sein de la CLECT.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal désigne :

- ✓ Mme Isabelle BOUCHEREAU pour siéger au sein de la commission locale d'évaluation des transferts des charges (CLECT) de Mellois en Poitou en tant que titulaire,

- ✓ M. Christian BAUDON pour siéger au sein de la commission locale d'évaluation des transferts des charges (CLECT) de Mellois en Poitou en tant que suppléant.

**OBJET : DEMANDE DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE DU Puits D'ANCHE – ASSOCIATION AUMUTOPIA (DM N°2025\_089)** → *Délibération non recevable*

Madame Desfontaines, 2ème adjointe déléguée à la vie associative fait part de la demande de mise à disposition de la salle du haut au Manoir du Puy d'Anché par l'association AUMUTOPIA à compter du 1er septembre 2025 pour des cours de yoga.

La commission ayant étudié cette demande, propose une location à deux cent cinquante euros (250 euros) par an, avec paiement en une fois en début d'année scolaire, pour 5 séances de yoga par semaine dans la salle du haut au Manoir du Puy d'Anché.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide la proposition de mise à disposition de la salle du haut au Manoir du Puy d'Anché dans les conditions définies ci-dessus pour une durée d'un an renouvelable, hors vacances scolaire d'été. Il est précisé que l'association devra assurer elle-même le nettoyage régulier de la salle.

→ *La présente délibération est non recevable, la salle concernée n'étant pas aux normes de sécurité pour accueillir du public*

**OBJET : FACTURATION DES LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES (DM N°2025\_090)**

Monsieur le maire informe le conseil de la demande de la Trésorerie de prendre une délibération concernant la facturation des locations de salles des 5 communes déléguées afin de pouvoir appliquer le tarif habitant à l'ensemble des habitants de la commune nouvelle de Sauzé-entre-Bois.

Ainsi, les tarifs des locations restent pour l'instant inchangés tel que présentés ci-dessous :

	TARIFS HABITANTS ET ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE	TARIFS HABITANTS ET ASSOCIATIONS HORS COMMUNE
<b>CAUNAY</b>		
<i>Location pour 1 jour (occupation de 24h00). L'électricité est facturée selon la consommation électrique relevée au compteur, à 0,20 €/kwh. Chauffage électrique. Caution : 250 €</i>		
Location salle + cuisine + lave-vaisselle	<b>70 €</b>	<b>130 €</b>
Location pour un vin d'honneur (utilisation des verres comprise)	<b>30 €</b>	<b>60 €</b>
Location de vaisselle	0,03 € par article loué. Toute casse ou perte sera facturée selon la valeur de remplacement de l'article.	

Nettoyage de la salle	Si les utilisateurs choisissent de ne pas nettoyer les locaux ou si le nettoyage n'a pas été fait correctement, un supplément de 100 € sera appliqué.			
<b>SAUZÉ-VAUSSAIS</b>				
<b>CENTRE SOCIO CULTUREL</b>	TARIF ÉTÉ	TARIF HIVER (du 01/10 au 30/04)	TARIF ÉTÉ	TARIF HIVER (du 01/10 au 30/04)
Location week-end ou 2 jours sans la cuisine	<b>190 €</b>	<b>250 €</b>	<b>260 €</b>	<b>330 €</b>
Associations locales	<b>160 €</b>	<b>215 €</b>		
Location 1 jour	<b>100 €</b>	<b>125 €</b>	<b>160 €</b>	<b>190 €</b>
Forfait mariage sauzéens 3 jours	<b>270 €</b>			
Option cuisine	<b>Forfait 50 €</b>			
Location salle A et C	<b>40 € / jour</b>			
Location salle D	<b>50 € / jour</b>			
Forfait ménage	<b>220 €</b>			
Vaisselle	0,50 € le lot de couverts pour 1 personne (3 verres, 2 assiettes plate, 1 assiette creuse, 1 assiette à dessert, 1 tasse à café et sa soucoupe, 1 fourchette, 1 couteau, 1 cuillère à soupe, 1 cuillère à dessert) ou 0,10 € l'unité (1 assiette ou 1 verre, pichet, panier à pain, salière, poivrière, cuillère à sauce, louche ou ...)			
<b>SALLE DU GRANDS PUIITS</b>	TARIF ÉTÉ	TARIF HIVER (du 01/10 au 30/04)	TARIF ÉTÉ	TARIF HIVER (du 01/10 au 30/04)
Location week-end ou 2 jours sans la cuisine	<b>65 €</b>	<b>80 €</b>	<b>95 €</b>	<b>115 €</b>
Location 1 jour	<b>45 €</b>	<b>55 €</b>	<b>65 €</b>	<b>75 €</b>
Option cuisine	<b>Forfait 25 €</b>			
Forfait ménage	<b>120 €</b>			
Vaisselle	0,50 € le lot de couverts pour 1 personne (3 verres, 2 assiettes plate, 1 assiette creuse, 1 assiette à dessert, 1 tasse à café et sa soucoupe, 1 fourchette, 1 couteau, 1 cuillère à soupe, 1 cuillère à dessert) ou 0,10 € l'unité (1 assiette ou 1 verre ou ...)			
<b>MANOIR DU PUY D'ANCHÉ</b>	TARIF ÉTÉ	TARIF HIVER (du 01/10 au 30/04)	TARIF ÉTÉ	TARIF HIVER (du 01/10 au 30/04)
Location week-end ou 2 jours sans la cuisine	<b>110 €</b>	<b>150 €</b>	<b>160 €</b>	<b>200 €</b>
Location 1 jour	<b>55 €</b>	<b>80 €</b>	<b>75 €</b>	<b>100 €</b>
Option cuisine	<b>Forfait 25 €</b>			
Location salle du bas	<b>35 € / jour</b>			
Forfait ménage	<b>120 €</b>			
Vaisselle	0,50 € le lot de couverts pour 1 personne			

(3 verres, 2 assiettes plate, 1 assiette creuse, 1 assiette à dessert, 1 tasse à café et sa soucoupe, 1 fourchette, 1 couteau, 1 cuillère à soupe, 1 cuillère à dessert) ou 0,10 € l'unité (1 assiette ou 1 verre ou ...)

**Conditions de réservation :**

- Demande de versement d'un acompte à la réservation à raison de 25 % du prix de la location
- Versement d'une caution de 400 € pour tout le monde prenant en compte le défaut de ménage, les dégâts éventuels, les micros)
- La remise des clés de la salle aura lieu après signature d'un état des lieux sauf pour les élus, le personnel communal, les autres communes et les associations communales dès lors qu'elles n'organisent pas une manifestation ouverte au public.
- Une gratuité par an à toutes les associations de la commune, aux élus, agents communaux et aux entreprises, d'une salle de leur choix (sans vaisselle)
- Gratuité des salles de réunion A, C, D, Grand Puits, Manoir (hors cuisine) et salle du 1<sup>er</sup> étage de la Mairie pour les réunions organisées par des associations Sauzéennes.
- Les lotos organisés par les associations autres que celles de l'ex canton seront limités à un par an.

**MONTALEMBERT**

Salle communale - 1 jour	80 €	120 €
Salle communale - 2 jours	110 €	160 €
Forfait association	60 €	80 €
½ journée	30 €	40 €
Participation aux frais de chauffage (par jour de location, du 15/01 au 15/04)	20 €	

**PLIBOU**

Grande salle	1 jour (hors week-end)	80 €	110 €
Grande salle + cuisine		110 €	150 €
Petite salle		40 €	55 €
Petite salle + cuisine		70 €	95 €
Grande salle	Week-end	120 €	170 €
Grande salle + cuisine		160 €	220 €
Petite salle		60 €	85 €
Petite salle + cuisine		100 €	135 €

Caution	300€	
Location de vaisselle	0,60 € le lot de couverts/personne Toute casse ou perte sera facturée selon la valeur de remplacement de l'article	

*Toute location un samedi ou un dimanche est considérée en forfait week-end (du vendredi soir au dimanche soir).*

*Les vendredis et lundis fériés sont inclus dans le forfait week-end sans supplément.*

Les locations « 1 jour » ne sont possibles que du lundi au vendredi.

**PERS**

Salle communale - 1 jour	<b>50€ (été / hiver)</b>	Eté du 01/05 au 30/09 : <b>70 €</b>	Hiver (du 01/10 au 30/04) : <b>80 €</b>
Chèque de caution 150 €			

**TIVOLIS SAUZÉ-ENTRE-BOIS (Caution : 500 €)**

LOCATION LIMITEE A :	Caution	1 tivoli	2 tivolis	3 tivolis	4 tivolis
Tarif de base en €	500	100	180	260	340
Forfait montage et déplacement avec l'aide de deux agents en €		60	80	100	120
<b>Associations ayant leur siège dans la commune</b>					
Montage compris avec l'aide de deux agents					
- 1 <sup>er</sup> prêt dans l'année pour 1 à 4 tivolis	500	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
- 2 <sup>ème</sup> prêt et suivants dans l'année : -40%	500	60	108	158	204
<b>Familles domiciliées dans la commune</b>					
- 1 <sup>er</sup> prêt et suivants : -40%	500	60	108	156	204
- Forfait montage et déplacement avec l'aide de deux agents		60	60	60	60
<b>Familles domiciliées hors commune</b>					
Demande associée à la location d'une salle communale	500	160	260	360	460
<b>Commerces et entreprises communales pour manifestation à but non lucratif</b>					
- 1 <sup>er</sup> prêt et suivants : -40%	500	60	108	156	204
- Forfait montage et déplacement avec l'aide de deux agents		60	80	100	120

**TIVOLIS PLIBOU**

	TARIFS HABITANTS DE LA COMMUNE	TARIFS HABITANTS ET ASSOCIATIONS HORS COMMUNE
1 élément (8m x10m)	<b>108 €</b>	<b>180 €</b>
2 éléments (8m x20m)	<b>198 €</b>	<b>330 €</b>
3 éléments (8m x30m)	<b>330 €</b>	<b>550 €</b>
4 éléments (8m x40m)	<b>366 €</b>	<b>610 €</b>
Gratuit pour les associations de la commune organisant une manifestation sur la commune		

## MATÉRIELS & AUTRES

Type de matériels	Tarif	Caution	Mise à disposition payante				
			Sauzéens	Entreprises & commerces/Cne	Associations sauzéennes	Associations cantonales	Communes du canton
<b>Table de 3m</b>	1,50€	31€	Non	Non	Non	Oui	Non
<b>Table de 2 m</b>	1,00€	31€	Non	Non	Non	Oui	Non
<b>Chaise</b>	0,50€	31€	Non	Non	Non	Oui	Non
<b>Verres apéritif par 100</b> Casse ou perte	10€ Au prix d'achat	31€	oui	oui	oui	oui	oui
<b>Tribunes</b> 2 x 100 places Transport montage et démontage	220€	100€	oui	Non 1 fois/an	Non 1 fois/an	oui	Non 1 fois/an
Location 1 semaine	470€	100€	oui	Non 1 fois/an	Non 1 fois/an	oui	Non 1 fois/an
Location 1 journée	100€	100€	oui	Non 1 fois/an	Non 1 fois/an	oui	Non 1 fois/an
<b>Podium</b> Scène (9m x 5,80m) Transport & montage	300€	100€	Oui	Non 1 fois/an	Non 1 fois/an	oui	Non 1 fois/an
<b>Podium roulant</b>	50€	100€	Oui	Non 1F/an	Non 1 fois/an	oui	Non 1F/an
<b>Salle de Spectacles de la Mairie</b> Répétitions (à l'année)	250€	50€	/	/	Non	Oui	/
Réunion ou représentation (1j) Chauffage (1j)	100€ 30€	50€	oui	oui	Non 1 fois/an	oui	oui

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide les tarifs de location présentés ci-dessus, le tarifs habitants s'appliquant à l'ensemble des habitants de la commune nouvelle de Sauzé-entre-Bois.

**OBJET : ECRITURES COMPTABLES FNGIR 2024 - COMMUNE DELEGUEE DE PERS (DM N°2025\_091)**

Conformément aux instructions budgétaires et comptables (M57), une régularisation du FNGIR au titre de l'exercice 2024 est comptabilisée en 2025 pour la commune déléguée de PERS.

Cette écriture vise à régulariser une dépense relative au FNGIR notifiée en 2024, mais comptabilisée sur l'exercice 2025 pour des raisons de calendrier comptable ou de correction d'attribution. La somme est imputée de 695 € :

- ✓ En **dépense réelle** au **chapitre 65 – article 6558** (charges de gestion courante),
- ✓ Avec une contrepartie au **chapitre 14**, permettant d'assurer la neutralité budgétaire dans le cadre du budget de la commune déléguée.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise les écritures comptables telles que présentées ci-dessus pour la régularisation du FNGIR 2024 de la commune déléguée de Pers.

**OBJET : REGIE DES GITES – REVISION DU MONTANT DE L'ENCAISSE (DM N°2025\_092)**

Suite au contrôle du Service de Gestion Comptable (SGC) - Direction Départementale des Finances Publiques, effectué le 3 juin 2025, aux Gîtes de la Futaie, la principale préconisation formulée par les services du SGC concerne l'augmentation du montant maximal d'encaisse autorisée pour la régie suite à la fusion avec le gîte de Caunay.

En effet, l'encaisse actuelle, fixée à 10 000 €, ne permet plus de faire face sereinement aux flux encaissés, notamment en période de forte activité touristique.

La régie reçoit régulièrement des paiements par chèques d'un montant significatif, ce qui crée une tension sur le plafond d'encaissement autorisé.

Il est donc proposé, conformément aux observations du contrôle, de porter le montant de l'encaisse autorisée à **15000 €**.

**Régie concernée :**

- ✓ Régie des gîtes de La Futaie /Caunay
- ✓ Régisseurs : Virginie LASCABES (titulaire) ; Isabelle MACAUD (suppléante)
- ✓ Encaisse actuelle autorisée : 10 000 €
- ✓ Encaisse demandée : 15 000 €
- ✓ Motif : hausse des encaissements (chèques) + préconisation du SGC

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve l'augmentation du montant de l'encaisse de la régie de recettes des gîtes de La Futaie /Caunay, fixé désormais à 15 000 €.

**4. Vie locale – Culture**

**OBJET : MEDIATHEQUE « LA FABRIK » - DEMANDE DE SUBVENTION  
DEPARTEMENTALE « AIDE A LA DIFFUSION » (DM N°2025\_093)**

Monsieur le maire présente au conseil les spectacles organisés par la médiathèque cet été et pouvant bénéficier de :

- « Tourne pas Rond » Compagnie Cirque en Scène, Jeudi 10 Juillet - 20h à Caunay (coût : 690€) six cent quatre-vingt-dix euros
- « Le Grand Bal de Sahain » fête d'Halloween, Vendredi 31 octobre 2025 à Sauzé-Vaussais (coût : 800€) huit cent euros

Ces spectacles peuvent bénéficier de la subvention « Soutien à la diffusion artistique en milieu rural » du Conseil Départemental des Deux-Sèvres.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide l'organisation de ces deux spectacles selon le plan de financement présenté ci-dessous et autorise le maire à signer les demandes de subventions.

<b>Spectacle « Tourne pas Rond »</b>	Dépenses	Recettes
Coût du spectacle	690 €	
Subvention « Soutien à la diffusion artistique en milieu rural » du Conseil Départemental des Deux-Sèvres		350 €
Autofinancement		340 €
<b>TOTAL</b>	<b>690 €</b>	<b>690 €</b>

<b>Spectacle « Le Grand Bal de Sahain »</b>	Dépenses	Recettes
Coût du spectacle	800 €	
Subvention « Soutien à la diffusion artistique en milieu rural » du Conseil Départemental des Deux-Sèvres		480 €
Autofinancement		320 €
<b>TOTAL</b>	<b>800 €</b>	<b>800 €</b>

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION – PROJET D'INFORMATISATION DE LA MEDIATHEQUE (DM N°2025\_094)**

Monsieur le maire explique que dans un souci de modernisation et de meilleure gestion des services proposés aux usagers, la commune souhaite engager un projet d'informatisation de la médiathèque « La Fabrik » et de la bibliothèque de Montalembert.

- **Le projet comprend :**
  - L'acquisition d'un logiciel de gestion,
  - L'achat de matériel informatique dédié
  - La formation du personnel ou des bénévoles
- **Montant estimatif total du projet :** 3 000 € - 4 000 €
- **Demande de subvention :** La commune sollicite une subvention auprès du Département au titre des aides à l'informatisation.
- **Taux de subvention espéré :** 50 %

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide les dépenses présentées et autorise le maire à signer les demandes de subventions selon le plan de financement validé ci-dessous :

<b>Informatisation des médiathèques de Sauzé-Vaussais et Montalembert</b>			
Désignation	Dépenses	Désignation	Recettes
Logiciel de gestion de bibliothèque + catalogue en	2 930,40 €	Subvention du département pour l'aide à l'informatisation	1 965,20 €

ligne + portail + formation + maintenance			
Ordinateur portable	1 000,00 €	Budget alloué par la commune de Sauzé-entre-Bois	1 965,20 €
<b>Total</b>	<b>3 930,40 €</b>	<b>Total</b>	<b>3 930,40 €</b>

## 5. Voirie - Bâtiments - Cadre de vie

### **OBJET : Groupe de travail « doublons des noms de rue » - création et composition (information)**

Un groupe de travail est constitué, composé de : Marie-Claire GUERIN, Jean-Claude SICAULT, Nicole LEGRAND, Bernard GRANDIN, Dominique BOULET, Fabrice AUDOIN. Ce groupe reste ouvert si parmi les absents des volontaires se font connaître. Un mail sera envoyé aux absents.

### **OBJET : PANNEAUX « ENTREES DES BOURGS – SAUZE-ENTRE-BOIS » (DM N°2025\_095)**

Monsieur le maire présente au conseil le devis de la société MASAVA, pour l'achat de 28 panneaux d'entrée d'agglomération indiquant la mention « commune de Sauzé-entre Bois » pour un total de Trois mille sept cent quatre-vingt-quatre euros et quatre-vingt centimes (3 784,80 €) TTC.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide le devis de la société MASAVA, pour l'achat de 28 panneaux d'entrée d'agglomération indiquant la mention « commune de Sauzé-entre Bois » pour un total de 3 784,80€ TTC (section d'investissement).

### **OBJET : ACCÈS SÉCURISÉ AUX BATIMENTS MUNICIPAUX (MAIRIES, ATELIERS TECHNIQUES) - DEVIS AGYL SYSTEME (DM N°2025\_096)**

La commune souhaite améliorer la sécurité et la gestion des accès aux bâtiments municipaux des communes déléguées. Actuellement, les systèmes d'ouverture sont souvent traditionnels (clés mécaniques), ce qui pose plusieurs difficultés :

- Risque de perte ou de duplication des clés
- Manque de traçabilité des entrées/sorties
- Difficile gestion des accès pour les agents, les élus

Monsieur le maire présente au conseil le devis de la société AGYL, spécialisée dans les solutions de contrôle d'accès électronique et de gestion centralisée, qui équipe déjà Sauzé-Vaussais, pour l'accès sécurisé aux bâtiments municipaux (mairies, ateliers techniques) des communes déléguées d'un montant de cinq mille huit cent quatre-vingt-un euros et cinquante-huit centimes (5 981,58 €) TTC.

Ce système permet :

- Un accès via badges personnalisés
- La programmation des droits d'accès selon les horaires et profils (agents, élus, associations),
- Un historique sécurisé des ouvertures (traçabilité),
- Une gestion à distance via logiciel sécurisé,
- Une révocation immédiate des accès en cas de perte ou de changement de personnel.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide le devis de la société AGYL d'un montant de 5 981,58€ TTC pour l'accès sécurisé aux bâtiments municipaux (mairies, ateliers techniques) des communes déléguées.

**OBJET : PROJET DE RESTRUCTURATION ET DE REHABILITATION DU PRESBYTÈRE  
(DM N°2025\_097)**

Monsieur le maire présente au conseil 3 scénarii possibles d'aménagement en cas d'acquisition de l'ancien presbytère.

Les objectifs de la réhabilitation sont les suivants :

- Mettre en œuvre une rénovation énergétique ambitieuse des bâtiments en sollicitant un audit auprès du SIEDS
- Proposer une réhabilitation respectueuse du bâti ancien  
Choisir, autant que possible, des dispositifs ou matériaux vertueux (système de chauffage, isolation biosourcée...) tout en valorisant la qualité architecturale des bâtiments
- Proposer des salles de réunion et des logements fonctionnels  
Faire cohabiter les usages de manière apaisée  
Création de rangements intégrés dans les logements et les salles associatives
- Respecter les normes d'accessibilité et de sécurité  
Une réflexion sera menée pour l'utilisation des salles de réunion -> ERP de type L (5ème catégorie)

Montant global des travaux serait estimé entre 155 000 et 275 000€ HT.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- ✓ Valide le projet de lancer une étude plus approfondie notamment
  - Scénarii du RDC : le 2 C soit 3 salles associatives et la création d'un T2 dans la dépendance
  - Scénarii du 1er étage : le A portant sur la création d'un studio et d'un T2
- ✓ Laisse le soin au bureau municipal de travailler et d'avancer sur le projet  
Reprendre contact auprès du presbytère pour connaître le prix définitif d'achat

**OBJET : Attribution d'une enveloppe forfaitaire pour l'aménagement de l'espace Terra  
« LES MURS ONT DES OREILLES » - COMMUNE DELEGUEE DE PLIBOU (DM N°2025\_098)**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet d'aménagement de l'espace "Terra Aventura" situé Village de Vauthion,

Considérant l'intérêt touristique et pédagogique de ce projet dans le cadre de la valorisation du patrimoine local et du développement de l'attractivité du territoire,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à certains aménagements légers (signalétique, mobilier, entretien, sécurisation, etc.),

Considérant que ces travaux peuvent être en partie réalisés en régie par les services techniques de la collectivité,

Considérant qu'une enveloppe forfaitaire est à prévoir pour couvrir les dépenses relatives à l'achat de matériaux, petits équipements et frais de régie,

Après en avoir délibéré, le Conseil :

DÉCIDE :

Article 1 : D'approuver l'attribution d'une enveloppe forfaitaire de 5 000 euros TTC, incluant le coût des matériaux, fournitures et la valorisation du travail en régie, pour l'aménagement de l'espace Terra Aventura.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à engager les dépenses nécessaires dans la limite de cette enveloppe, et à signer tout document relatif à cette opération.

Article 3 : Les crédits correspondants seront inscrits au budget communal en section investissement

<b>OBJET : Création d'un dépôt d'ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes) - COMMUNE DELEGUEE DE PLIBOU (DM N°2025_099)</b>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Conformément à la réglementation en vigueur (notamment le Code de l'environnement et l'arrêté du 12 décembre 2014 relatif aux ISDI), la commune déléguée de Plibou envisage la création d'une installation de stockage de déchets inertes (ISDI)

Ce type d'installation vise à accueillir et stocker des déchets inertes (terre, gravats, béton sans armature, tuiles, briques, etc.)

- Le projet répond à un double objectif :
  - Valorisation ou réutilisation de matériaux issus de déblais ou de chantiers (remblais de chemins, zones agricoles, etc.)
  - Encadrement et sécurisation des pratiques de dépôt, pour éviter les dépôts sauvages
- Localisation envisagée
  - Le site pressenti se situe à Plibou
  - Sur une parcelle communale adaptée :
    - En dehors des zones habitées,
    - Ne présentant pas de risques particuliers pour les milieux naturels ou aquifères,
    - Présentant un accès suffisant pour les véhicules de chantier.
- Modalités de fonctionnement :
  - Le dépôt sera exploité sous maîtrise communale, avec une durée d'exploitation prévisionnelle de 10 ans
  - L'accès pourra être réservé aux entreprises partenaires et services techniques communaux.
  - Une traçabilité des apports sera tenue (volume, nature des matériaux, origine).
  - Une clôture environnementale et signalétique seront installées.

- Il est proposé au Conseil municipal de :
  - Valider le principe de création d'un dépôt ISDI sur le territoire communal,
  - Autoriser le dépôt de déclaration administrative auprès des services de l'État,
  - Mandater le Maire pour engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Article 1 – Approuve le principe de création d'un dépôt ISDI sur la commune déléguée de Plibou destiné à recevoir des déchets inertes issus de chantiers publics.

Article 2 – Mandate Monsieur le Maire à engager les démarches administratives nécessaires et réglementaires nécessaires à la concrétisation de ce projet.

Article 3 – Autorise le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre, au suivi et à l'exploitation du site.

<b>OBJET : RADARS PEDAGOGIQUES - RENOUELEMENT DE MATERIELS - DEVIS KELIAS (DM N°2025_100)</b>
-----------------------------------------------------------------------------------------------

Afin de sensibiliser les conducteurs à leur vitesse et encourager le respect des limitations sans les sanctionner, Monsieur le Maire présente au conseil les devis pour l'achat de 4 radars pédagogiques :

Trois sociétés ont été démarchées :

KELIAS	6 844,03 €
MAVASA	8 256,00 €
ELAN CITE	8 636,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil :

DÉCIDE :

Article 1 : De valider le devis de la société KELIAS au tarif de 6844.03 euros TTC, pour l'achat de 4 radars pédagogiques avec alimentation sur batteries

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à engager les dépenses

Article 3 : Les crédits correspondants seront inscrits au budget communal à la section d'investissement.

<b>OBJET : COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES » - DESIGNATION D'UN SUPPLEANT (DM N°2025_101)</b>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Monsieur le maire fait part au conseil de la nécessité de désigner un suppléant à la commission de contrôle « réforme de gestion des listes électorales ».

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal désigne M. VINATIER ROCHE Bertrand, comme membre suppléant de la commission de contrôle des listes électorales.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont signé au registre tous les membres.

**OBJET : TARIFS DES MUSICALES 2025 (DM N°2025\_102)**

Monsieur le maire fait part au conseil de la nécessité de définir le tarif d'accès aux concerts des « Musicales » qui se tiendront cet été. Il propose le maintien du prix en place auparavant pour « les Musicales de Vaussais », à savoir 2 euros par personne.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal fixe le tarif d'entrée aux concerts les « Musicales » à 2 € par personne.

**OBJET : REMBOURSEMENT DE FRAIS A UNE ELUE (DM N°2025\_103)**

Monsieur le maire informe le conseil que suite au départ en retraite de Madame & Monsieur COUE, enseignante et directeur de l'école primaire, il a été fait le choix de leur offrir un cadeau. Ce cadeau a été acheté par Mme Marie-Hélène PROU, 8ème adjointe, pour un montant de 100 €. Monsieur le maire demande au conseil de bien vouloir prendre une délibération pour lui rembourser cette somme.

Après délibération et avec 1 abstention (Marie-Hélène PROU s'étant retirée du vote), le conseil municipal accepte de rembourser la somme de 100 € à Madame PROU.

**OBJET : TARIF REPAS REPUBLICAIN DU 14 JUILLET 2025 COMMUNE DELEGUEE DE PERS (DM N°2025\_104)**

Monsieur le maire informe le conseil que la commune déléguée de Pers organise, comme à son habitude, un repas pour le 14 juillet et qu'il est nécessaire de délibérer pour en fixer le tarif.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal fixe le tarif du repas républicain du 14 juillet 2025 de la commune déléguée de Pers à 15€ (gratuit pour les moins de 12 ans).

**OBJET : TARIF 2025-CABANON DU PLAN D'EAU (DM N°2025\_105)**

Vu

- La convention d'occupation temporaire du domaine public conclue entre la commune et Madame Hermina LEPESANT pour le cabanon situé sur le site du plan d'eau ;
- La nécessité de fixer les conditions tarifaires pour l'année 2025 ;

Considérant

- La volonté de la commune de reconduire pour l'année 2025 la convention d'occupation temporaire du cabanon du plan d'eau ;
- Que l'occupation est consentie à titre onéreux, sous la forme d'un loyer mensuel variable selon la saison ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

Article 1 : Reconduction de la convention

La convention d'occupation temporaire du domaine public pour le cabanon du plan d'eau est reconduite à compter du 1er avril 2025, selon les conditions prévues initialement, sauf modifications indiquées dans la présente délibération.

**Article 2 : Fixation du loyer pour l'année 2025**

Le loyer mensuel applicable pour l'occupation du cabanon est fixé comme suit :

- Avril, mai et septembre : 290 € par mois
- Juin, juillet et août : 500 € par mois
- Charges locatives pour les mois de juin, juillet et août : 80 € mensuels supplémentaires (correspondant aux charges d'eau, d'électricité, etc.)

**Article 3 : Paiement**

Le loyer et les charges sont payables mensuellement, sur présentation d'un titre émis par le comptable public assignataire.

**Article 4 : Autorisation**

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention d'occupation reconduite et tous documents afférents à l'application de la présente délibération.

Informations diverses :

- Le bulletin municipal sera distribué prochainement par les élus, avec le guide des manifestations d'été
- 5 Juillet : inauguration de la fresque à 11h00
- Recrutement d'un responsable technique en cours
- Nouvelle agente administrative en poste aujourd'hui
- Toujours pas l'intervention de France Télécom concernant le poteau tombé sur la D112 à Plibou il y a deux mois
- Suite au départ à la retraite de Sylvie Pignoux, l'accueil CCAS se fera par Laurent TOSON et les autres agents du CCAS. L'accueil des personnes sans domicile continuera de se faire à la mairie.
- Lors du prochain conseil, le 16 septembre, présentation du nouvel organigramme. Puis, dans les semaines suivantes, modification des espaces bureaux à la mairie et mise en place d'un réseau informatique commun et du matériel informatique nécessaire
- Prévoir un petit mot d'accueil des élus pour chaque soirée des « Musicales Entre-Bois »
- Dispositif « argent de poche » : 7 jeunes inscrits

La séance est levée à 20h55. Prochaine séance mardi 16 septembre 2025.

La secrétaire de séance,  
Catherine LAMOTHE



Le Maire,  
Nicolas RAGOT



